

### TERRITOIRE

**12 422 habitants**

Le service « Distribution d'eau potable » du Syndicat Mixte d'Études, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance regroupe **en 2015**, les communes d'AMURE, ARCAIS, LE BOURDET, EPANNES, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, PRAIRE, PRINDEYRANÇON, LA ROCHENARD, SANSAIS, ST-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, THORIGNY-SUR-LE-MIGNON, USSEAU, VALLANS et le VANNEAU-IRLEAU.

La population desservie est de **12 422 habitants** et représente **6 204 abonnés**.



15 communes adhérentes

### EXPLOITATION

**par la société SAUR  
en affermage**

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



### PRODUCTION

**2 ressources**

Importation depuis le service « Production » du S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance pour **714 861 m<sup>3</sup>** et du Syndicat d'Eau de Charente-Maritime pour **12 402 m<sup>3</sup>**



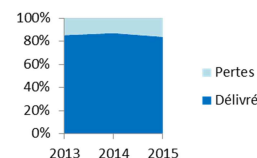
### DISTRIBUTION

**Un réseau de 264,5 km  
570 043 m<sup>3</sup> vendus**

En 2015 le S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance a délivré à ses abonnés **570 043 m<sup>3</sup>** d'eau. La consommation moyenne s'est élevée à **91 m<sup>3</sup>/branchement/an** ou **126 litres/hab/jour**

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables), des besoins en eau du service (eaux de process, lavages des réservoirs, ...) et de l'état des réseaux nouvellement mis à disposition, **le rendement du réseau était de 83,8 %** en 2015.

800 m de réseau ont été renouvelés en 2015.



Rendement du réseau

### QUALITÉ

**Très bonne**

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de très bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre pour les eaux importées.



### PRIX

**315,81 € TTC  
pour 120 m<sup>3</sup>**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> paiera en 2016 **315,81 €** (sur la base du tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes taxes et redevances comprises).

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'exploitation du réseau et le fonctionnement du service, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes et redevances s'élèvent à 17 %.



Répartition des montants collectés